

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

L'An Deux Mil Vingt-et-un, le seize du mois de Février à dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

Étaient Présents : Mme LEROUGE Angélique, M. DUNCAN Patrick, Mme VILLEMONT Christina, Mme MANGEANT Rachel, M. SALOMON Xavier, Mme BAUBRY Françoise, M. BOUROUMEAU Christophe, Mme FERRAND Gaëlle, M. DUPRAT Henri, M. BOSDEVEIX David, Mme BARBEAU Marlyse, M. FAYARD Jean-Claude

Absent(s) Excusé(s) :

M. VERRIER Victor a donné pouvoir à M. DUNCAN Patrick
Mme AUDEBERT VILLEROY a donné pouvoir à Mme VILLEMONT Christina,
M. BOISSEAU Frédéric a donné pouvoir à M. BOUROUMEAU Christophe

Absent(s) : /

Secrétaire de Séance : Mme MANGEANT Rachel,

Date de convocation : 08 février 2021

Ordre du Jour : Convention constitutive de groupements de commandes : transport pour les activités scolaires et périscolaires, création de poste de l'année 2021, Questions diverses.

Madame le Maire déclare l'ouverture de séance à 19h05. Elle demande si quelqu'un a des remarques sur le compte-rendu du conseil municipal du 19 janvier dernier :

- Monsieur FAYARD intervient afin de préciser qu'il n'a pas proposé son intervention sur les produits de nettoyage extérieur.
- Monsieur DUPRAT précise que certains produits dit « BIO » sont souvent composés de javel

. Chacun procède à la signature du registre.

- Arrivée de M. SALOMON Xavier, conseiller, à 19h06.

1) CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES : TRANSPORT POUR LES ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

ANNEXES : CONVENTION – ARTICLES L.2113-6 et L.2113-7 CCP

Vu l'article L 2122.21 du Code des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution par le Maire les décisions du Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 respectivement relatifs à la constitution et aux règles de fonctionnement d'un groupement de commandes,

Considérant le projet d'un groupement relatif à l'achat de prestations de transport pour des activités scolaires et périscolaire entre la CARO, la ville de Rochefort et plusieurs collectivités du territoire dont la commune de MURON,

Considérant que les prestations envisagées étant de même nature, plusieurs collectivités du territoire ont exprimé leur volonté de procéder à une globalisation de leurs besoins, afin de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir une prestation homogène tout en réduisant le nombre de procédures de marchés publics,

Considérant la désignation de la CARO comme coordonnateur dudit groupement,

Considérant la nécessité d'une convention constitutive du groupement de commandes définissant entre autres, l'objet, la durée et le fonctionnement de celui-ci et précisant les missions respectives du mandataire (coordonnateur) et des membres,

Le conseil municipal et après en avoir délibéré avec 1 « Abstention » et 14 « Pour » :

- ACCEPTE les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à l'achat de prestations de transport pour des activités scolaires et périscolaires,
- DESIGNER la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) comme coordonnateur du présent groupement de commandes,
- DIT que les crédits sont et seront prévus aux budgets afférents,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée ainsi que tous les documents afférents à la création de ce groupement et à l'exécution de son objet, nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

2) Création de poste sur l'année 2020/2021

Madame le Maire informe le Conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire explique au Conseil qu'en vue du tableau d'avancement de grade pour l'année 2021, le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet doit être ouvert.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette ouverture de poste ainsi que sur le nouveau tableau des effectifs au 16 février 2021.

Il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel à compter du 16 février 2021 comme suit :

Emploi	Autorisés	Pourvus	Non Pourvus	Contractuels
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1	1		
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe à 27/35 ^{ème}	1	1		
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1		1	
Adjoint Administratif à temps complet	2	2		
Adjoint Administratif à 22/35 ^{ème}				1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	3	3		
Adjoint Technique à temps complet	2	2		1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à 27.30/35 ^{ème}	1	1		
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à 25.00/35 ^{ème}	1	1		
Adjoints Techniques à 27.30/35 ^{ème}	2	1	1	
Adjoints Techniques à 27/35 ^{ème}	3	2	1	
Adjoint Technique à 25/35 ^{ème}	1	0	1	

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité :

- L'ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Le tableau des effectifs ci-dessus.

Questions diverses :

- Madame le Maire évoque le portique situé Rue de la Taillée à l'Ile d'Albe, à ce sujet elle a rencontré Monsieur Thomas DESRENTES afin de faire le point sur la situation. Monsieur DESRENTES confirme qu'ils n'ont plus d'intérêt à passer par là. Le seul point problématique sur le fait de laisser le portique en place est le passage des pompiers et des éboueurs. Madame le Maire propose de retirer la barre du haut et demande au conseil municipal de voter : 1 « Abstention » Monsieur VERRIER Victor - 14 « Pour » Mme LEROUGE Angélique, Mme VILLEMONT Christina, M. DUNCAN Patrick, Mme MANGEANT Rachel, M. BOUROUMEAU Christophe, Mme AUDEBERT VILLEROY Marine, M. BOISSEAU Frédéric, Mme FERRAND Gaëlle, M. DUPRAT Henri, Monsieur Xavier SALOMON, Mme BAUBRY Françoise, Mme BARBEAU Marlyse, M. FAYARD Jean-Claude, Monsieur David BOSDEVEIX. Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, précise que cela avait déjà été demandé avec la précédente équipe municipale mais que Monsieur de CHANGY avait refusé. Monsieur FAYARD, conseiller, dit oui sous conditions, vérifier qu'il n'y ait pas de dégradation future sur la voirie de façon régulière.
- Concernant la mise en place du boîtier extérieur du défibrillateur, Madame le Maire explique que nous avons reçu deux devis mais qu'elle souhaite obtenir des précisions sur l'un d'eux. Monsieur FAYARD, conseiller, demande où va se trouver le deuxième défibrillateur ? Madame le Maire répond au niveau de la salle polyvalent car il restera visible sur les caméras.

- Lancement de l'audit des bâtiments : Madame le Maire précise que nous ne pouvons pas commencer par l'école maternelle car l'accessibilité n'est pas en conformité, ce sera donc par l'école primaire par lesquels les travaux d'isolation débiteront afin de bénéficier de la subvention. Le dossier doit être prêt avant le 15 mars prochain. Madame le Maire en profite pour signaler que la toiture de la classe de CP fuit.

Madame BARBEAU, conseillère, demande si l'école primaire est aux normes niveau accessibilité, Madame le Maire précise que oui.

Monsieur DUPRAT, conseiller, propose la mise en place de panneaux photovoltaïques, Monsieur DUNCAN, 3^{ème} adjoint, répond que cela est prévu dans l'audit.

Monsieur FAYARD, conseiller, demande si l'on peut bénéficier de l'isolation à 1 €, Mme le Maire répond que non et qu'elle souhaite travailler par petits groupes pour la commission bâtiment.

Monsieur DUNCAN, 3^{ème} adjoint, souhaiterait savoir si quelqu'un connaît des entreprises pour faire des devis pour l'isolation des murs et des toitures en pente ? Monsieur FAYARD, conseiller, précise qu'il faut la norme RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et qu'il va prospecter.

Monsieur BOUROUMEAU, conseiller, a des contacts pour l'isolation des murs. Monsieur FAYARD, conseiller, précise qu'une entreprise est actuellement en train de faire une isolation sur murs extérieurs rue du Champ de Foire.

Monsieur DUNCAN, 3^{ème} adjoint, signale que nous sommes pris par le temps. Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, souhaite que ce soit des entreprises qui ont bonnes réputations et qui travaillent correctement. Madame le Maire précise que c'est en cours pour l'école primaire et que nous allons voir pour la bibliothèque.

- Madame le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que nous n'avons reçu aucun rapport d'expertise suite à la convocation des experts missionnés par les compagnies d'assurance de nos locataires et celle de la commune pour le logement situé au 49 Rue de la Libération. Elle signale également que lors de sa visite sur place elle a pu constater que les termites étaient de retour dans la cuisine. Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, précise que les poutres ont été remplacées par des IPN. Madame le Maire lui répond qu'il reste pourtant encore des poutres et que sur l'ancienne facture des poutres neuves avait été achetées.

Monsieur FAYARD, conseiller, intervient pour dire que la décennale sur le déthermitage et encore valable. Madame le Maire dit que tous les soubassements sont moisis, que les fenêtres n'ont plus de joint, que le placo est posé directement sur les murs et qu'il n'y a pas eu de DPE lors de l'entrée des locataires comme dans chaque logement communal d'ailleurs.

- Lotissement du Grand Fief (42 lots) : La commune a mis une option sur deux parcelles afin de créer deux logements destinés aux personnes âgées qui souhaiteraient restées sur Muron. Concernant le financement pour l'achat des parcelles, Mme le Maire envisage un apport financier par la vente du logement situé au 49 rue de la Libération. Les deux loyers rembourseront le prêt. Monsieur DUPRAT, conseiller, fait part de son engouement pour le projet et soumet l'idée de développer la communication et l'éligibilité pour mettre en avant les logements.

Madame le Maire signale que ce projet peut bénéficier de subventions. Elle annonce également qu'à présent elle fait partie de la commission accessibilité en tant que membre titulaire et qu'elle pourra bénéficier des connaissances des dernières normes.

Madame BARBEAU, conseillère, demande d'être vigilant à l'évacuation des eaux pluviales de ce lotissement.

- Madame le Maire informe le conseil que le véhicule électrique de marque PELLICAN ne fonctionne plus. Les batteries ont été retirées pour ne plus payer les frais d'assurance. Mme le Maire propose de céder le véhicule à une commune pour pièce et demande au conseil de voter : 1 « Abstention »

Monsieur VERRIER Victor - 14 « Pour » Mme LEROUGE Angélique, Mme VILLEMONT Christina, M. DUNCAN

Patrick, Mme MANGEANT Rachel, M. BOUROUMEAU Christophe, Mme AUDEBERT VILLEROY Marine, M. BOISSEAU Frédéric, Mme FERRAND Gaëlle, M. DUPRAT Henri, Monsieur Xavier SALOMON, Mme BAUBRY Françoise, Mme BARBEAU Marlyse, M. FAYARD Jean-Claude, Monsieur David BOSDEVEIX. Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, demande s'il est possible de récupérer les batteries pour le traitement. L'assemblée précise qu'il faudra également s'occuper du petit tracteur. Monsieur FAYARD, conseiller, se propose d'aller voir l'état pour en reparler au prochain conseil.

- IMPAYES 2021 : Madame le Maire annonce que sur la totalité des impayés figure les loyers de février mais que le montant s'élève quand même à 31 912 € dont environ 27 000 € d'impayés loyers/garage/cantine/garderie. Des procédures de relances sont en cours et Mme le Maire a commencé à appeler les administrés concernés afin de régulariser au maximum la situation. Madame le Maire stipule que les procédures sont très compliquées pour pouvoir expulser un locataire d'un logement ou bien d'un garage. Madame VILLEMONT, 2^{ème} adjointe, demande la date de location des baux des garages. Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, précise 3/6/9 ans. Madame le Maire précise qu'un tableau avec les dates buttoirs pour envoyer un courrier 6 mois avant échéance afin de ne pas prolonger le bail d'un locataire en situation d'impayé a été réalisé. Madame VILLEMONT, 2^{ème} adjointe, souhaite revoir la facturation de la cantine/garderie avec mise en place d'un paiement par carte bancaire sur le site internet ou par des tickets achetés au préalable en mairie. Madame le Maire précise qu'il y a eu beaucoup d'erreur de facturation avec le changement de trésorerie en 2019. Madame le Maire demande aux administrés (parents) de régulariser la situation avant la fin du mois sinon les enfants ne seront plus acceptés au centre de loisirs. **20h01 Monsieur DUPRAT, conseiller, demande le silence.** Madame le Maire propose aux parents en difficultés de paiement de prendre rendez-vous en mairie afin d'examiner la situation et de laisser aux parents jusqu'à septembre 2021 pour épurer leur dette. L'assemblée ne souhaite pas car le délai semble trop loin. Monsieur FAYARD, conseiller, demande à ce que l'on soit plus réactif et que trois mois de délai suffise. Monsieur DUPRAT, conseiller, propose de faire une note d'information à mettre dans le cahier de liaison des enfants et précise qu'un nouveau système de règlement anticipé va être mis en place. Madame MANGEANT, 4^{ème} adjointe, s'occupe du mot pour la rentrée. Madame le maire évoque le rendez-vous en Mairie avec notre interlocutrice de la perception de La Rochelle la semaine dernière et informe le conseil d'une éventuelle possibilité d'obtenir un TPE (terminal **de paiement électronique**). Madame le Maire s'est renseignée et légalement nous avons le droit de refuser un enfant si la facture n'est pas réglée mais pas de le mettre à part = DISCRIMINATION = ILLEGALITE. Monsieur BOUROUMEAU, conseiller, précise qu'il faut deux lettres de relance et un rendez-vous pour exclure un enfant de la cantine.
- Madame le Maire remercie le conseil d'avoir répondu présent pour la permanence en mairie le lundi 14 février 2021. Elle précise qu'un cahier ELUS est disponible en mairie afin que tous les conseillers soient informés régulièrement des dossiers en cours.
- Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, souhaite savoir s'il y aura des réunions de travail avant le vote du budget ? Mme le Maire lui répond que oui.
- Madame MANGEANT, 4^{ème} adjointe, précise qu'il serait bon de repartager l'information sur l'interdiction de brûler les déchets verts chez les particuliers.
- Clôture du débat à 20h39